



Taille et élagage des haies

Par **SANCHEZ Anthony**, le **21/09/2016 à 10:24**

Bonjour à tous,

Ayant fait mon état des lieux hier, l'agence locative m'a affirmé qu'il était de ma responsabilité de tailler les haies qui dépassent les 3 mètres du sol.

L'agence m'a donc accordé un faible délai pour réaliser moi-même la taille mais n'étant pas qualifié ni équipé pour le faire, je me suis renseigné pour savoir s'il était bien de ma responsabilité de le faire.

J'ai donc trouvé certains sujets qui parlent d'une jurisprudence concernant l'élagage des arbres et la responsabilité imputée au propriétaire mais qu'en est-il pour les haies?

Merci d'avance pour votre aide.